

Séance du Jeudi 19 octobre 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, Et le jeudi 19 octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion de Le Chesne, sous la Présidence de M. SINGLIT Benoît.

Présents : M. SINGLIT Benoît, M. QUEVAL Guillaume, M. POU CET Éric, Me BÉGN Y Agnès, M. DEGLAIRE Gérard, M. CAMUSET Olivier, Me MASLACH Marie-Odile, Me POISSON Ével yne, M. FIN Régis, M. BUHOT Julien, M. LELARGE Jean-Pierre, M. JACOTTIN Francis, Me MARNIQUET ROBERT Joëlle, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie

Absents excusés : Me TASSOT Valérie, M. DUCHÈNE Éric, Me SEMBÉNI Peggy, M. ÉMON Etienne, Me OGÉ Corinne, M. CULOT Daniel.

Pouvoir : Me SEMBENI Peggy donne pouvoir à : Me POISSON Evelyne

Secrétaire de séance : Me BÉGN Y Agnès

Date de la convocation : 16.10.2017

Date d'affichage de la convocation : 16.10.2017

-----* * *-----

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le 18 septembre 2017, appelle une observation : le total des travaux de rénovations de la Chapelle des Alleux s'élève à : 2 906 €. Cette correction prise en compte, l'assemblée approuve le PV. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention de l'ASEPL reçue le 16.10 ; à l'unanimité l'assemblée accepte ce point supplémentaire et approuve l'ordre du jour ainsi modifié ; le maire ouvre donc la séance sur les points suivants :

-----* * *-----

► LOCAL 4 RUE DU ZOUAVE COCO : propositions, bail commercial, montant du loyer.

M. Le Maire rappelle la vacance du local communal, 4 rue du Zouave Coco, depuis le départ des Services de la Trésorerie à Vouziers. Il décrit le caractère professionnel de ce bâtiment, pour lequel plusieurs particuliers porteurs de projets, ont effectué une visite :

- dépôt vente de produits locaux, (projet non abouti, sans suite),
 - M.A.M (maison d'assistantes maternelles) : locaux inadaptés et manque de surface,
 - bureau ADMR, frais de fonctionnement trop onéreux pour l'association
 - Installation d'une restauration rapide de Kebabs ; après visite, l'intéressé souhaite confirmer son projet.
- Il convient pour cela de définir les conditions de location.

Pour ce dernier projet, M BUHOT Julien et M DEGLAIRE Jean-Marie évoquent les travaux conséquents à envisager par l'occupant pour transformer et adapter le local.

Me MASLACH Marie-Odile, M LELARGE Jean-Pierre, et M FIN Régis soulèvent successivement les questions suivantes : viabilité d'un kebab dans la commune, expérience de l'intéressé, horaires d'ouverture :

En réponse, Le Maire expose :

- la difficulté d'évaluer le succès ou l'échec d'un tel projet,
- l'inexpérience de l'intéressé dans ce domaine, mais évoque son inscription à la formation obligatoire correspondante,
- les horaires de fermeture régis par arrêté préfectoral garantissant la quiétude du voisinage.

A l'issue de ces débats, Le Maire invite l'assemblée à délibérer :

L'assemblée à 16 voix pour, 4 abstentions,

ACCEPTTE de proposer ce local à une activité commerciale, et en conséquence,
DETERMINE le montant du **loyer mensuel** à : **400 €**, à compter du **1^{er}/11/2017**,
AUTORISE Le Maire à signer un bail commercial selon les conditions ci-dessus.

▶ SIGNALÉTIQUE A LOUVERGNY

M. FIN Régis expose la nécessité de réviser la signalisation routière de la voirie communale à Louvergny :

- peintures routières pour les passages piétons
- 4 panneaux limitation 10 T et 1 « Déconseillé en hiver » pour la voie communale à l'intersection de la D8

Le marquage au sol sera assuré par les employés communaux ; l'acquisition et la pose des les panneaux s'élèvent à : 656, 50 € HT (devis de Marquage KELLER 08430 POIX TERRON)

L'assemblée accepte la réfection des diverses signalisations décrites ci-dessus.

▶ PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire expose à l'assemblée les demandes de participations au financement de voyages scolaires, régulièrement soumises à la commune.

Après débats et réflexions, l'assemblée accepte de soutenir ces différents projets par le biais d'une subvention qui sera allouée en respect des conditions suivantes :

- la demande de subvention sera sollicitée par l'établissement d'enseignement porteur et organisateur du projet.
- l'aide pourra être attribuée aux élèves de Collège, Lycée, et aux étudiants en cursus d'études supérieures.
- Le montant de la subvention communale s'élèvera à 20 % du montant restant dû par les familles/par enfant, avec un plafond de 50 €.

L'assemblée adopte à l'unanimité, ces modalités de subvention aux voyages scolaires dans les conditions décrites ci-dessus.

▶ ACQUISITION et MISE EN PLACE D'HÉBERGEMENTS DE LOISIRS AU CAMPING DE BAIRON - demande de subvention

♦ Le Maire rappelle la signature d'un bail emphytéotique avec le Conseil Départemental afin de maintenir et assurer l'activité du camping de Bairon, par DSP (délégation de service public).

♦ Il expose :

L'expérience démontre la demande croissante d'hébergements légers de loisirs de la part des estivants ; Cette nouvelle formule touristique, d'hôtellerie de plein air, conditionne le succès d'un camping de nos jours.

Il souligne d'autre part la nécessité de soutenir le dynamisme du site de Bairon, pour assurer un rayonnement économique, social et touristique sur la commune et l'ensemble du territoire.

Afin de répondre à ces constantes, Le Maire fait part des études et réflexions menées en commission, et les soumet à l'assemblée ; (1 kota 17 m2 10 madriers) :

-EURL RESIDENCE DU LAC (Bairon) :	5 813 € HT
-Entreprise PATE (Flize) :	7 554 € HT
-EURL MANDRA (Alsace) :	6 338 € HT

Le Maire rappelle l'attribution de 40 % de DETR pour le projet du camping, et la possibilité d'obtenir 30 % d'aide du Conseil Départemental 08 par les contrats de territoire.

Après débats et examens des différents dossiers,
L'assemblée, à 3 abstentions, 17 voix pour,

DÉCIDE -la réalisation de l'opération : acquisition et aménagements de 6 hébergements de loisirs,
-et son inscription au Budget communal,

OPTE, pour le devis de l'entreprise SARL Résidence du Lac de Bairon-Camping Bairon 08390 Le Chesne pour le montant de : **41 320,10 € HT soit : 47 664,11 € TTC.**

SOLLICITE auprès de M. Le Président du Conseil Départemental des Ardennes, une subvention dans le **cadre du contrat de territoire 2017-2019**, et auprès d'autres organismes si nécessaire.

• Ms BIENVENU Bernard et GROUD David soulignent le remplacement de la salle des fêtes du camping par le Rest'Eau, ce qui implique la suppression de lieux couverts : propices aux diverses animations et moments d'échanges pour les estivants.

• Ms. POUCKET Eric et SINGLIT Benoît rappellent le caractère indispensable pour le gérant de générer des recettes pour faire face aux frais de gestion en attendant une activité plus rentable et soutenue du camping.

Le Maire évoque aussi la possibilité de remplacer les baies vitrées de la salle des fêtes : ces dernières sont très vétustes et inesthétiques ; Le gérant projette valoriser l'activité Restaurant par l'installation d'une terrasse, avec vue sur le lac, par delà ces baies rénovées. Avant tout projet, il convient au préalable d'établir un accord et un avenant avec VNF pour l'exploitation de cette nouvelle emprise au sol.

► **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FÊTES**

• Me PAILLARD Carol expose les éléments suivants étudiés en commission pour la fête patronale 2018 au Chesne :

-samedi 18.08.2018 :

Le groupe DISCO 2000 assure le succès par un public suivi et fidèle ; il pourrait garantir une fréquentation de la fête : animation de 22h à 3 h pour : 980 €

-dimanche 19.08.2018 :

L'orchestre CAP 2000 dont la notoriété peut favoriser le succès de la fête, propose une animation de 18h à 23h pour un salaire net de : 1100 €

Me PAILLARD précise également les réflexions menées en commission pour proposer de nouvelles formules :

-la disposition de la fête serait modifiée : bal sur la petite place face aux coiffeurs (Corine-Serge) et le manège des skooters sur la Place du Parlement face à Natura'lys ;

-une entente entre les forains et les deux animations musicales sera établie pour respecter les besoins de chacun.

L'assemblée accepte ces animations et conditions à l'unanimité.

M. FIN Régis expose les prévisions de la Saint Hubert à Louvergny : afin d'équilibrer le budget de cette organisation une participation de 100 € au règlement des sonneurs est sollicitée : l'assemblée accepte ce soutien qui sera versé sur présentation de facture de la prestation.

► **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ASEPL**

M. Le Maire rappelle la création le 14.07.2017, de l'Association de Sauvegarde et d'Embellissement du Patrimoine Local, Présidée par M. Vadorin Jacques, et dont le siège est établi aux Alleux 08400 3 Place de la Mairie.

Il donne lecture du courrier de l'association reçu le 16 octobre dernier, par lequel celle-ci décrit ses objectifs et sollicite une subvention. A l'appui de cette demande, l'association détaille ses projets :

-Plantations de végétaux et mise en valeur des abords de l'église des Alleux,

-Monument au mort : entretien et rénovation des inscriptions

-Expositions à l'église des Alleux :

- « des Ardennes à La Louisiane » à l'église des Alleux : 21.10 et 25.11
- « Les Alleux et la guerre 14/18 » à compter du 11 novembre

Afin de soutenir les initiatives de cette nouvelle association, et pour l'aider financièrement à amorcer ses activités,

L'assemblée à 19 voix pour, 1 abstention,
 ACCEPTE de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

► INFORMATIONS - DIVERS

- M. POU CET Éric fait part de la situation des parcelles B 208 et B 212 à Louvergny qui semblent être sans maîtres : l'assemblée autorise les recherches et l'ouverture d'une procédure de biens sans maîtres, si échéant, afin d'envisager une reprise de ces parcelles par la commune.

♦ CONSEIL DÉPARTEMENTAL 08

M Le Maire expose l'information suivante :

Après demande de subventions dans le cadre du **fonds départemental de solidarité locale**, M. Le Président du Conseil Départemental a attribué 3 subventions par arrêtés, lors de la commission permanente du 25 septembre 2017 qui se répartissent ainsi :

↪ **7 043 € pour les travaux d'accessibilité de l'église et le cimetière des Alleux**
 (montant du projet : 23 476.20 € HT soit 30 % d'aide)

↪ **7 143 € pour l'aménagement d'un éclairage au terrain de foot à Le Chesne**
 (montant du projet: 23 810.33 € HT soit 30 % d'aide)



↪ **7 569 € pour la création d'un accès-voirie pour une future entreprise (station service carburants et garage)**
 (montant du projet: 25 277.40 € HT soit 30 % d'aide)

Ces trois subventions départementales totalisent une aide globale de 21 755 €, permettant à la commune de réaliser des projets favorables au dynamisme du territoire.

♦ Animation 2018

L'association : « Les Sangliers en Deuche » propose une exposition de 2 chevaux sur la Place du Parlement au Chesne du le samedi 07/07/2018 ; un accueil de 200 participants est à prévoir du 06/07/2018 au 08/07/2018 : (emplacement pour tentes et restauration sur place)

♦ Contrat Canal

Le Maire expose :

-Ce jour, une « croisière » sur le canal, a été organisée par VNF pour les représentants de diverses collectivités territoriales, afin de révéler le potentiel touristique du canal et son rôle structurant pour le développement du tourisme.

A la question de M GROUD David, Le Maire précise :

-un lien sera établi lors des différentes études, entre **le canal, la voie verte, Bairon (Natura 2000) et le Chesne** : ces 4 entités formant un axe prioritaire de réflexion et de développement.

M. SINGLIT Benoît souligne également la prise en compte du devenir des maisons éclésiastiques, qui constituent un atout touristique. (gîte, locations de vélos etc...)

Il évoque la volonté commune avec Me ANDREY, Maire de Montgon, de créer un groupe de travail et réflexion sur le thème du canal :

S'inscrivent dans ce groupe : Ms POUCKET Eric, DEGLAIRE Gérard, QUEVAL Guillaume, SANTERRE Olivier et SINGLIT Benoît ;

♦ Questions scolaires

Me MASLACH Marie-Odile soulève la question de l'avenir du SIVOM vis-à-vis des transferts de compétences scolaires aux intercommunalités. (notamment au sujet du personnel aidant et de la pérennité de la cantine à la salle des fêtes).

Le Maire rapporte l'organisation de deux réunions avec les Présidents de SIVOM scolaires pilotée par la 2c2a, qui s'articuleront autour de :

- réflexions globales et pratiques de mise en place et de transferts
- l'observation de l'expérience du Pays Rethélois.

♦ Marronnier

M. BIENVENU Bernard, sollicite la taille du marronnier situé devant la salle des fêtes :

- devenu trop volumineux pour la rue et le voisinage,
 - encombrement des gouttières de la salle, par le feuillage ;
- L'assemblée accepte une intervention professionnelle pour tailler cet arbre.

♦ Sécurité

M LELARGE Jean-Pierre sollicite l'abaissement du trottoir devant le « Huit à 8 » afin de faciliter le passage des personnes âgées. M Le Maire en prend note et propose de voir sur site pour examiner les solutions.

♦ A l'issue de ces débats, le Maire et l'assemblée fixent les prochaines dates de réunions :

04.11.2017 : commission bâtiments 10h30 aux Alleux avec l'ASEPL

21.11.2017 : conseil municipal 20h30

-----*-----*-----*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 30